

POUR L'ÉCOLE
DE LA CONFIANCE

réussir réussir réussir

ANNÉE — SCOLAIRE
2019 — 2020



Région académique
GRAND EST

académie
Strasbourg



Sommaire

p.4 Chiffres clés de l'académie de Strasbourg

Donner à chacun les mêmes chances de réussir

- p.8 01 L'école maternelle dès trois ans pour tous
- p.9 02 Plus de réussite avec la priorité au primaire : dédoublement des classes de CP et de CE1
- p.10 03 Mieux accueillir les élèves en situation de handicap
- p.12 04 Devoirs faits : œuvrer à la réussite de tous les élèves
- p.13 05 Cités éducatives : enrichir les temps périscolaires
- p.14 06 La culture et les arts au coeur de l'école
- p.17 07 Mobilisation pour Paris 2024 : renforcer la pratique sportive

Réussir dans le monde de demain

p.22	08	Une voie professionnelle renforcée
p.25	09	Lycée général et technologique : des parcours diversifiés et personnalisés
p.32	10	Le numérique : lycée 4.0
p.34	11	Une École à l'avant-poste de la transition écologique
p.39	12	Plurilinguisme et transfrontalier pour une académie européenne

S'unir pour réussir

p.44	13	Renforcer la formation initiale des professeurs
p.46	14	Accompagner les personnels tout au long de leur carrière
p.47	15	Améliorer les conditions de travail des personnels
p.49	16	L'École du respect d'autrui : l'académie de Strasbourg pleinement mobilisée contre le harcèlement
p.61	17	La sécurité des élèves, des professeurs et personnels et des établissements scolaires
p.63	18	Développer la culture de l'engagement : le SNU et le Service civique

Chiffres clés de l'académie

LES ÉLÈVES

179 270 élèves
du premier degré

Sources : MENJ - Constat de rentrée (public et privé sous contrat)

151 655 élèves
du second degré

dont **90 979** collégiens

42 383 lycéens en lycée d'enseignement
général et technologique

18 098 lycéens en lycée, enseignement
professionnel

195 lycéens en établissement régional d'en-
seignement adapté (Eréa)

Sources : MENJ - Constat de rentrée (public et privé sous contrat)

7 867 élèves en situation
de handicap (prévision 2019
hors établissements médicaux
sociaux)

Source : enquêtes n°3 et 12 / Depp - Dgesco, novembre 2018
hors Cned, hors post-bac, public et privé

LES ÉTABLISSEMENTS SCOLAIRES

1389 écoles
1352 publiques
37 privées

170 collèges
146 publics
24 privés

44 lycées généraux et technologiques
25 publics
19 privés

28 lycées polyvalents
28 publics

23 lycées professionnels
15 publics
8 privés

30 Centre de formation des apprentis
(CFA) dont 15 adossés aux établissements
publics locaux
16 publics
14 privés

1 établissement régional d'enseignement
adapté (Eréa)

1 école européenne

Sources : MENJ - Constat de rentrée, hors école européenne / Ramsese, hors Erea, ERS et école européenne

de Strasbourg

LES PERSONNELS

30 004

34% enseignants du 1er degré

46% enseignants du 2^d degré

7% personnels administratifs,
techniques, sociaux et de santé

11% personnels de vie scolaire

2% personnels de direction et d'inspection

Sources : MENJ, Systèmes d'information EPP, Agora,
Agape - Données issues de l'application BSA

LES DIPLÔMES

85,1 %

Taux de réussite
au **diplôme national
du brevet** (DNB)

92,9 %

Taux de réussite
au **baccalauréat
général**

89,9 %

Taux de réussite
au **baccalauréat
technologique**

82,1 %

Taux de réussite
au **baccalauréat
professionnel**

Source : Cyclades / Champ : tous candidats -
résultats provisoires

Donner à chacun



les mêmes chances de réussir



01 L'école maternelle _____ _____ dès trois ans pour tous _____

⇒ Annoncé par le président de la République en mars 2018, l'abaissement de l'instruction obligatoire à trois ans est instauré en cette rentrée grâce à la loi « Pour une École de la confiance » promulguée le 28 juillet 2019. En effet, c'est entre 3 et 6 ans qu'il est possible de lutter efficacement contre l'inégalité devant le langage et de susciter le plaisir d'apprendre.

→ L'INSTRUCTION OBLIGATOIRE À TROIS ANS, CE QUI CHANGE À LA RENTRÉE

Obligation d'instruction : à partir de la rentrée 2019, tous les enfants âgés de 3, 4 et 5 ans doivent désormais être inscrits dans une école ou une classe maternelle, publique ou privée, sauf si leurs parents ou responsables légaux déclarent qu'ils l'instruisent ou le font instruire dans la famille. Dans ce cas, des contrôles seront réalisés par les autorités compétentes afin de s'assurer que l'obligation d'instruction est bien respectée.

Assiduité : l'obligation d'instruction entraîne une obligation d'assiduité durant les horaires de classe. La loi Pour une École de la confiance prévoit toutefois que cette obligation peut être assouplie pour un enfant de petite section d'école maternelle, si les personnes responsables de l'enfant le demandent.

Scolarisation dans les jardins d'enfants : l'article 18 de la loi autorise, à titre transitoire, l'instruction d'un enfant de 3 à 6 ans dans un jardin d'enfants, pendant 5 ans, c'est-à-dire jusqu'à la rentrée 2024.



ÉLÈVES EN MATERNELLE DANS L'ACADÉMIE DE STRASBOURG (ANNÉE SCOLAIRE 2018-2019)

63 493 élèves en maternelle (public)

1 985 élèves en maternelle (privé sous contrat)

→ L'ÉCOLE DU LANGAGE

L'école maternelle joue un rôle crucial dans le développement des jeunes enfants : elle est à la fois le tremplin vers la réussite, le foyer de l'épanouissement des élèves et le creuset de la réduction des inégalités sociales.

L'apprentissage d'un vocabulaire précis et des structures de la langue est donc la priorité de l'école maternelle.

→ RENFORCER LE SUIVI MÉDICAL DES ENFANTS

L'abaissement de l'instruction obligatoire à trois ans permet de garantir à tous les enfants une visite médicale réalisée à l'école, afin de faire un bilan complet, pour s'assurer que l'enfant voit et entend bien, et qu'il est dans de bonnes conditions d'apprentissage.

02 Plus de réussite avec la priorité au primaire : dédoublement des classes de CP et CE1

⇒ Pour attaquer à la racine la difficulté scolaire avant qu'elle ne s'installe, un ambitieux programme de dédoublement des classes de CP et CE1 en Rep et Rep+ a été engagé à la rentrée 2017.

⇒ À la rentrée 2019, l'ensemble des CP et des CE1 en Rep et Rep+ sont dédoublés.

→ ÉLÉVATION DU NIVEAU GÉNÉRAL ET JUSTICE SOCIALE

La bonne maîtrise des savoirs fondamentaux constitue l'un des principaux leviers pour réduire les inégalités sociales. Il est ainsi indispensable d'offrir aux élèves un encadrement renforcé dès le début des apprentissages pour leur permettre de bien maîtriser les savoirs fondamentaux.

Dans l'académie de Strasbourg, le dédoublement des classes de CP/CE1 en réseau d'éducation prioritaire (REP) et en réseau d'éducation prioritaire renforcé (REP+) concerne l'ensemble des classes monolingues à la rentrée 2019.



483 CLASSES DÉDOUBLÉES DANS L'ACADÉMIE

CP : 243 CLASSES

93 en REP, 150 en REP+

CE1 : 240 CLASSES

95 en REP, 145 en REP +

TOTAL REP : 188

TOTAL REP+ : 295



LE RESPECT DES ENGAGEMENTS DE LA RÉPUBLIQUE EN FAVEUR DE L'ÉGALITÉ TERRITORIALE

Afin d'approfondir la politique engagée qui vise à l'élévation générale, la justice sociale et l'égalité territoriale, le président de la République a souhaité aller encore plus loin. Les dédoublés seront étendus aux classes de grande section de maternelle en éducation prioritaire dès la rentrée 2020. Toutes les autres classes de grande section, de CP et de CE1 verront leurs effectifs limités à 24 élèves par classes d'ici 2022. Aucune école rurale n'a fermé sans l'accord du maire.



CLASSES AVEC EFFECTIFS <24 ÉLÈVES HORS ÉDUCATION PRIORITAIRE

BAS-RHIN

Sur 740 écoles hors éducation prioritaire, 409 labellisées avec des effectifs grandes sections CP/CE1 inférieurs à 24 élèves soit 57%

HAUT-RHIN

Sur 610 écoles hors éducation prioritaire, 313 labellisées avec des effectifs grandes sections CP/CE1 inférieurs à 24 élèves soit 51%

03 Mieux accueillir les élèves en situation de handicap

➤ Depuis 2016, l'académie de Strasbourg a engagé une transformation de son organisation et une politique volontariste pour assurer l'accueil et une scolarisation de qualité aux élèves en situation de handicap.

➤ En 2018/19, 7 867 élèves en situation de handicap sont scolarisés « en milieu ordinaire » dans l'académie de Strasbourg (2,34% du total des élèves scolarisés dans l'académie en 2019 contre 0,8% en 2006). La proportion des élèves en situation de handicap est en augmentation croissante (+8% par rapport à 2017-18). Beaucoup d'entre eux n'ont besoin d'aucun accompagnement humain.



AU 1ER JUIN 2019

3 052 élèves accueillis en ULIS (hors PIAL)

1 669 élèves bénéficient d'une notification d'accompagnement mutualisé (hors PIAL)

1 521 élèves bénéficient d'une notification d'accompagnement individuel (hors PIAL)

485 élèves accueillis en PIAL

NB : Un élève accueilli en ULIS ou en PIAL peut en outre bénéficier d'un accompagnement individualisé par un personnel AESH

➔ UNE CELLULE D'ÉCOUTE ET DE RÉPONSE AUX PARENTS



BAS-RHIN

Tél. : 03 88 23 39 67
cellule.accueil.
ecoleinclusive67@
ac-strasbourg.fr



HAUT-RHIN

Tél. : 03 88 23 39 68
cellule.accueil.
ecoleinclusive68@
ac-strasbourg.fr

→ **1 800 PERSONNELS ACCOMPAGNANTS DES ÉLÈVES EN SITUATION DE HANDICAP, SOIT 75% D'ETP DE PLUS QU'EN 2016**

L'AESH est désormais pleinement membre de l'équipe éducative et des équipes de suivi de la scolarisation des élèves en situation de handicap.

- Il est un acteur majeur de l'accueil des familles.
- Il participe ainsi à l'entretien d'accueil que la famille a avec l'équipe éducative.

Les emplois des AESH ont augmenté fortement. En 2019, au sein de l'académie de Strasbourg 1 180 ETP (emplois temps plein) destinés à l'accompagnement des élèves en situation de handicap sont concernés, ce qui représente 1 800 personnes. Le nombre d'emplois AESH a augmenté de 75% depuis 2016 (soit 504 ETP supplémentaires).

À compter de la rentrée 2019, ils sont recrutés en contrat à durée déterminée de 3 ans, renouvelable une fois avant signature d'un CDI en cas de poursuite d'activité. Avec l'appui de la circonscription ASH, un personnel dédié sera chargé dans le Bas-Rhin et le Haut-Rhin non seulement de s'assurer que le personnel AESH est bien informé, bénéficie de ses droits, mais s'occupera également du suivi administratif et l'évolution de carrière. Une formation initiale de 60 heures est prévue dans chaque département ainsi que 6 heures de formation continue. Les AESH auront également accès à la plateforme Cap École inclusive mise en place par le Ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse.

Dès cette rentrée 2019, dans l'académie de Strasbourg, chaque directeur d'école et chef d'établissement assurera un accueil personnalisé par :

- la présentation de l'AESH comme membre de l'équipe éducative ;
- la fourniture de documents pour l'aider dans ses missions (projet de l'élève, projet d'établissement, guide d'accueil...);
- la tenue d'une réunion d'accueil systématique avec la ou les familles des élèves accompagnés par l'AESH.

De plus, un AESH tuteur sera désigné pour accompagner et répondre aux questions qui pourraient se poser à l'AESH dans le cadre de ses missions.

→ **125 PIAL DANS L'ACADÉMIE DE STRASBOURG**

Le PIAL (Pôle inclusif d'accompagnement localisé) est une nouvelle forme d'organisation de l'accompagnement des élèves en situation de handicap. Il facilite la gestion des personnels d'accompagnement humain pour répondre aux besoins des élèves en situation de handicap de manière plus réactive et qualitative.

L'académie de Strasbourg a expérimenté au cours de l'année 2018/2019 11 PIAL (7 dans le Bas-Rhin et 4 dans le Haut-Rhin). Dès la rentrée 2019, ces dispositifs seront progressivement déployés sur le territoire de l'académie pour atteindre le nombre de 125 PIAL courant 2020.

→ **CRÉATION DE 67 DISPOSITIFS ULIS EN 3 ANS**

L'académie de Strasbourg mène depuis 3 ans une politique volontariste de déploiement des dispositifs Ulis sur l'ensemble de son territoire. À la rentrée 2019, 19 nouveaux dispositifs Ulis sont créés s'ajoutant aux 48 créations antérieures pour un total de 67 créations Ulis depuis 2016.



ULIS DANS L'ACADÉMIE DE STRASBOURG

Rentrée scolaire 2019 :

CRÉATION DE 19 ULIS

300 ULIS au total à la rentrée 2019

04 Devoirs faits : oeuvrer à la réussite de tous les élèves

⇒ L'aide aux devoirs est un élément fondamental dans la réussite des élèves, notamment des plus fragiles.

⇒ C'est pourquoi, depuis octobre 2017, Devoirs faits offre gratuitement à tous les élèves volontaires la possibilité d'effectuer leurs devoirs au collège.

→ RENTRER CHEZ SOI DEVOIRS FAITS

Devoirs faits est proposé à toutes les familles des établissements publics et privés sous contrat. Chaque élève qui le souhaite peut bénéficier de plusieurs heures par semaine d'aide aux devoirs.

En s'adressant à tous, sans se limiter aux élèves en difficulté, Devoirs faits contribue à garantir la justice sociale pour les élèves dont les familles ne disposent pas des ressources ou du temps nécessaire pour accompagner leurs enfants dans leurs devoirs.

→ DEVOIRS FAITS PROPOSÉ DANS TOUS LES COLLÈGES DE L'ACADÉMIE DE STRASBOURG

En 2018, dans l'académie de Strasbourg, le programme « devoirs faits » a bénéficié à un quart des collégiens de l'académie pour un volume horaire hebdomadaire moyen de 2 heures. 60 % des heures « devoirs faits » ont été encadrées par des enseignants.

Les 146 collèges publics de l'académie disposent d'un projet pédagogique « devoirs faits » formalisé pour l'année 2019-2020.

05 Cités éducatives : —

enrichir les temps périscolaires

⇒ L'École de la République est un acteur majeur du dynamisme des territoires et un levier essentiel d'équité territoriale.

⇒ C'est pourquoi le ministère soutient l'école rurale par des projets pédagogiques innovants et un investissement continu en dépit de la baisse démographique soutenue d'élèves dans le premier degré.

⇒ En avril 2019, le président de la République a ainsi demandé à ce qu'aucune école rurale ne soit fermée sans accord préalable du maire de la commune.

→ CITÉS ÉDUCATIVES : L'ÉCOLE ACTEUR MAJEUR DES TERRITOIRES FRAGILES

Anoncé par le président de la République dans le cadre de la mobilisation nationale pour les habitants des quartiers en juillet 2018, le label des Cités éducatives vise à lutter contre les inégalités de destin en rassemblant autour de l'École tous les acteurs qui œuvrent sur le temps périscolaire à l'éducation des enfants et des jeunes, entre 3 et 25 ans, de la petite enfance à l'insertion professionnelle.

Une fédération de tous les acteurs engagés autour de l'enjeu éducatif. La liste des 80 territoires labellisés a été dévoilée le 05/09. Ce sont de grands quartiers

d'habitat social de plus de 5 000 habitants, avec des enjeux scolaires (Rep et/ou Rep+) ou de sécurité (ZSP) marqués, et présentant des dysfonctionnements urbains majeurs (Nouveau programme national de renouvellement urbain).

Pour l'académie, les projets suivants ont été labellisés :

- Mulhouse : Les coteaux
- Strasbourg : Neuhof-Meinau, Elsau

Le label a trois grands objectifs :

- organiser la **continuité éducative** entre les temps scolaires et périscolaires ;
- conforter le rôle de l'école dans le suivi des temps **périscolaires** des jeunes ;
- diversifier les **projets éducatifs** pour les jeunes.

→ DES MOYENS CONSÉQUENTS DE L'ÉTAT

34 millions d'euros par an de crédits du ministère chargé de la ville seront engagés, soit 100 millions d'euros de 2019 à 2021.

Un fonds de 30 000 euros sera abondé dans chaque territoire à parité entre le ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse et le ministère chargé de la Ville et du Logement.

Des moyens humains sont aussi mobilisés :

- un principal de collège chef de file de la cité éducative ;
- un chef de projet opérationnel pour coordonner les actions engagées au sein de la cité éducative.

Les moyens affectés par l'État aux projets sélectionnés seront accordés à partir de la rentrée 2019.

06 la culture et les arts au coeur de l'école

➡ Les arts et la culture sont primordiaux pour développer le goût du beau, la créativité, la connaissance et la confiance en soi.

➡ LA RENTRÉE EN MUSIQUE

Cette rentrée marque la 3^e édition de la rentrée en musique, moment musical organisé dans toutes les écoles, les collèges et les lycées afin d'accueillir les nouveaux élèves et de commencer l'année avec la joie que procure la musique.



Rentrée en musique au collège Eichel - Diemeringen (2018)

➡ LA PRATIQUE MUSICALE DANS L'ACADÉMIE DE STRASBOURG

L'académie de Strasbourg développe la pratique artistique musicale pour tous les élèves dans le cadre de l'enseignement de la musique ainsi que dans le cadre des chorales. Tous les professeurs de collège sont formés au chant choral et ont dans leur mission d'animer une chorale dans leur établissement. Des classes à horaires aménagés à l'école primaire et au collège dispensent un enseignement renforcé en musique, danse ou théâtre pour des élèves volontaires et motivés.

Des chorales dans 100% des collèges publics et 95% des collèges privés sous contrat

Dans l'académie de Strasbourg, depuis la rentrée 2018, la chorale est devenue au collège le support d'un enseignement facultatif. Elle fait l'objet d'un projet annuel avec restitution et d'une évaluation inscrite au bulletin scolaire des élèves.

➡ LES CHORALES DANS L'ACADÉMIE

173 CHORALES dans les établissements publics et privés sous contrat du 2^d degré

146 collèges publics (100%)

12 lycées

446 CHORALES dans le 1^{er} degré

+ DE 5400 COLLÉGIENS CHANTENT (6,3% de la population scolaire de l'académie de Strasbourg, soit 0,1point au dessus de la moyenne nationale).

Demos (Dispositif d'éducation musicale et orchestrale à vocation sociale) du 1er degré au 2d degré

Ce dispositif développé en partenariat avec la Philharmonie de Paris vise une démocratisation de la pratique et culture musicale ; ces orchestres accueillent des enfants d'écoles de l'éducation prioritaire. L'académie de Strasbourg a fait le choix d'être partenaire à part entière en permettant que les séances se déroulent à 50% sur le temps scolaire.

Avec la Ville de Mulhouse et l'Éducation nationale : en 2018, création d'un orchestre impliquant 121 enfants de CE2. Ces derniers sont répartis dans 7 écoles mulhousiennes dont 6 sont en réseau d'éducation prioritaire (Koechlin, Stintzi, Haut-Poirier (hors REP), Thérèse, Drouot, Matisse, Wagner).

Avec la ville de Strasbourg, un orchestre de jeunes Demos impliquant 118 enfants scolarisés en classe de CM1 dans l'une des 8 écoles primaires participent au projet DEMOS de Strasbourg : école élémentaire de la Meinau (REP+), école élémentaires. Jean- Baptiste Schwilgué (REP), école élémentaire Léonard de Vinci (REP+), école élémentaire Marguerite Perey (REP), école élémentaire Gliesberg (REP+), école élémentaire des Romains (REP), école élémentaire Ampère (QPV), école élémentaire Albert Le Grand.

À Mulhouse, pour cette rentrée 2019, la poursuite du dispositif Demos est proposée au collège : les écoliers de Mulhouse issus du Demos/école ont désormais la possibilité de poursuivre au collège le geste instrumental collectif et individuel installé en primaire.

5 collèges mulhousiens sur les 7 impliqués dans le dispositif Demos accueilleront à la rentrée une soixantaine d'élèves de 6^e. Ces derniers recevront une éducation musicale renforcée au collège, amplifiée par des cours instrumentaux individuels et collectifs au conservatoire, en partenariat avec la ville de Mulhouse.



DEMOS DANS L'ACADÉMIE

STRASBOURG

118 élèves de CM1
8 écoles

MULHOUSE

121 élèves de CE2
7 écoles
5 collèges



DES DISPOSITIFS VARIÉS POUR UNE PRATIQUE ARTISTIQUE OUVERTE À TOUS

Afin que tous les élèves accèdent à un enseignement artistique au cours de son parcours scolaire, l'académie de Strasbourg développe de nombreux dispositifs :

- **des enseignements artistiques** : arts visuels et éducation musicale à l'école, arts plastiques et l'éducation musicale au collège ;
- les enseignements d'exploration «Création et activités artistiques» et les enseignements facultatifs et de spécialité «Arts» au lycée.
- **des actions éducatives** proposées aux élèves volontaires : classes à projets artistique et culturel, ateliers artistiques, résidences d'artistes, volet culturel de l'accompagnement éducatif.
- **des classes à horaires aménagés** à l'école primaire et au collège dispensant un enseignement renforcé en musique, danse ou théâtre pour des élèves volontaires et motivés.
- **des projets soutenus par le groupement d'intérêt public –Action culturelle en milieu scolaire d'Alsace (GIP-ACMISA)** qui touchent chaque année 35 000 élèves de l'académie dans les 1^{er} et 2^d degrés, en partenariat avec les structures culturelles du territoire. 12 résidences d'artistes en milieu scolaire dans les écoles, collèges et lycées de l'académie pour plus de 7500 élèves.



L'ÉCOLE MOBILISÉE EN FAVEUR DU LIVRE ET DE LA LECTURE

L'académie de Strasbourg poursuit son action en faveur de la pratique de la lecture personnelle et du développement du goût et du plaisir de lire et l'accès aux livres.



Silence on lit ! 20 minutes de lecture quotidienne
(école élémentaire Charles-Adolphe Wurtz -
Cronembourg)



ÉTABLISSEMENTS SCOLAIRES À HORAIRES AMÉNAGÉS MUSIQUE (CHAM)

8 écoles (4 dans le Bas-Rhin, 4 dans le Haut-Rhin)
4 collèges (2 dans le Bas-Rhin, 2 dans le Haut-Rhin)

ÉTABLISSEMENTS À HORAIRES AMÉNAGÉS DANSE (CHAD)

1 école (Bas-Rhin)
1 collège (Bas-Rhin)

ÉTABLISSEMENTS À HORAIRES AMÉNAGÉS THÉÂTRE (CHAT)

2 collèges (1 Bas-Rhin, 1 Haut-Rhin)

ÉTABLISSEMENT À HORAIRES AMÉNAGÉS ARTS PLASTIQUES (CHAAP)

1 collège (Haut-Rhin)

07 Mobilisation

pour Paris 2024 : renforcer la pratique sportive à l'École

⇒ L'organisation des Jeux olympiques à Paris en 2024 est une formidable occasion de porter les valeurs de l'olympisme à l'École : effort, excellence, camaraderie ou encore respect.

→ « COURS LE MATIN, EPS ET SPORT L'APRÈS-MIDI »

Cours le matin, EPS et sport l'après-midi consiste à promouvoir la pratique sportive à l'École du CM2 à la 3^e.

L'objectif est de soutenir l'engagement des élèves dans une pratique physique au-delà des séances d'éducation physique et sportive scolaires.

L'emploi du temps des élèves est ainsi adapté pour faciliter leurs pratiques sportives sur le temps scolaire, mais aussi extra-scolaire.

Ce dispositif s'appuie sur l'expertise des professeurs d'EPS et des professeurs des écoles à même d'aider l'élève à construire son parcours sportif.

Pour l'année 2019-2020, un appel à projet a été lancé. 3 établissements de l'académie de Strasbourg ont répondu :

- École primaire Dossenheim sur Zinsel
- École primaire Steinbourg
- Collège Victor-Hugo, Colmar

→ L'IMPACT DES JEUX OLYMPIQUES ET PARALYMPIQUES 2024 SUR LA PRATIQUE SPORTIVE À L'ÉCOLE

Une pratique physique et sportive régulière contribue à l'amélioration du bien-être et de la santé des élèves. Ainsi, en favorisant la concentration et la confiance en soi, elle contribue à de meilleurs résultats scolaires.

Trois temps forts durant l'année scolaire 2019/2020

La sensibilisation aux valeurs du sport et de l'olympisme passe par trois temps forts sportifs au cours de l'année scolaire 2019-2020 :

- la Journée nationale du sport scolaire le mercredi 25 septembre 2019 ;
- la Semaine olympique et paralympique du 3 au 8 février 2020 ;
- la Journée olympique le lundi 23 juin 2020.

Ces temps forts menés en partenariat avec le ministère des Sports, le comité d'organisation des Jeux olympiques et paralympiques (Cojo) et le mouvement sportif, auront pour thématique l'interculturalité. Ils seront également déclinés dans les établissements scolaires de l'académie de Strasbourg.

55 établissements labellisés Génération 2024 à la rentrée 2019

À la rentrée 2019, 47 établissements de l'académie de Strasbourg s'ajouteront aux 8 établissements labellisés « Génération 2024 » en 2018.

28 élèves en classe Pierre de Coubertin – Alice Milliat

En outre 28 élèves issus de 15 collèges de

l'académie seront mobilisés sur des projets dédiés de formation à l'olympisme sous la forme de classe Pierre de Coubertin - Alice Milliat, pour devenir de jeunes ambassadeurs des jeux olympiques et paralympiques.

Leur recrutement a été mené en respectant un maillage territorial équilibré et une parfaite mixité filles/garçons tout en veillant à la présence d'élèves issus d'établissements de l'éducation prioritaire, ainsi qu'à la présence d'élèves d'établissement privés sous contrat.

Le premier regroupement de la classe Pierre de Coubertin - Alice Milliat s'est déroulé du 27 au 29 août 2019 au centre sportif régional de Mulhouse. Pendant 3 jours, les 28 jeunes ambassadeurs ont alterné pratiques sportives, rencontres avec des sportifs olympiques et paralympiques et formation aux valeurs de l'olympisme. Des liens se sont tissés entre les participants qui auront plaisir à se retrouver lors du regroupement prévu en 2020 à l'issue de leur année de quatrième.



1^{er} regroupement de la classe Pierre de Coubertin - Alice Milliat au centre sportif de Mulhouse du 27 au 29 août 2019



55 ÉTABLISSEMENTS SCOLAIRES LABELLISÉS «GÉNÉRATION 2024»

33 écoles
13 collèges
9 lycées

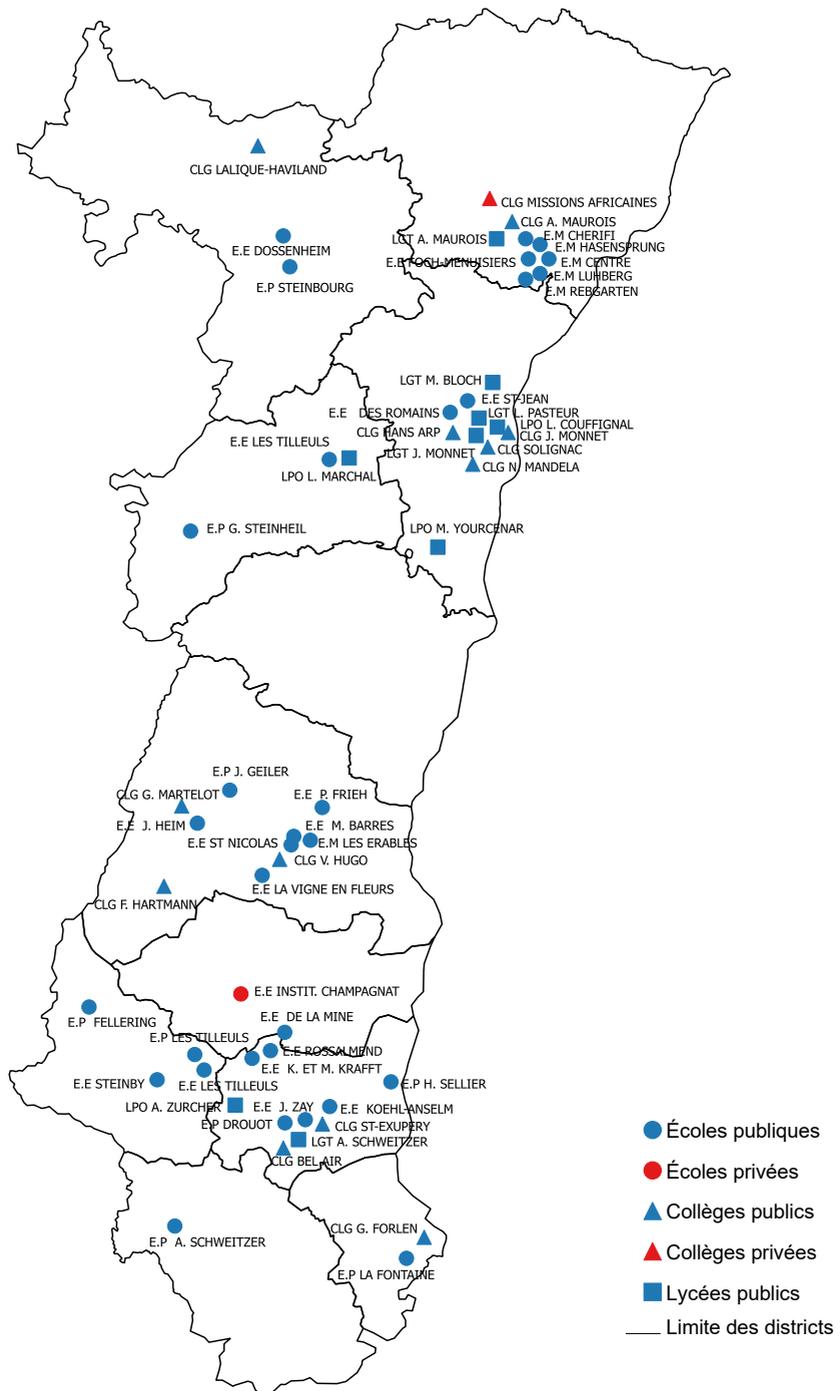
168 SECTIONS SPORTIVES DANS L'ACADÉMIE DE STRASBOURG

340 SPORTIFS DE HAUT NIVEAU

14 ÉTABLISSEMENTS SCOLAIRES D'EXCELLENCE SPORTIVE

12 dans le Bas-Rhin - Strasbourg Eurométropole, Haguenau, Barr
2 dans le Haut-Rhin - Mulhouse
350 élèves

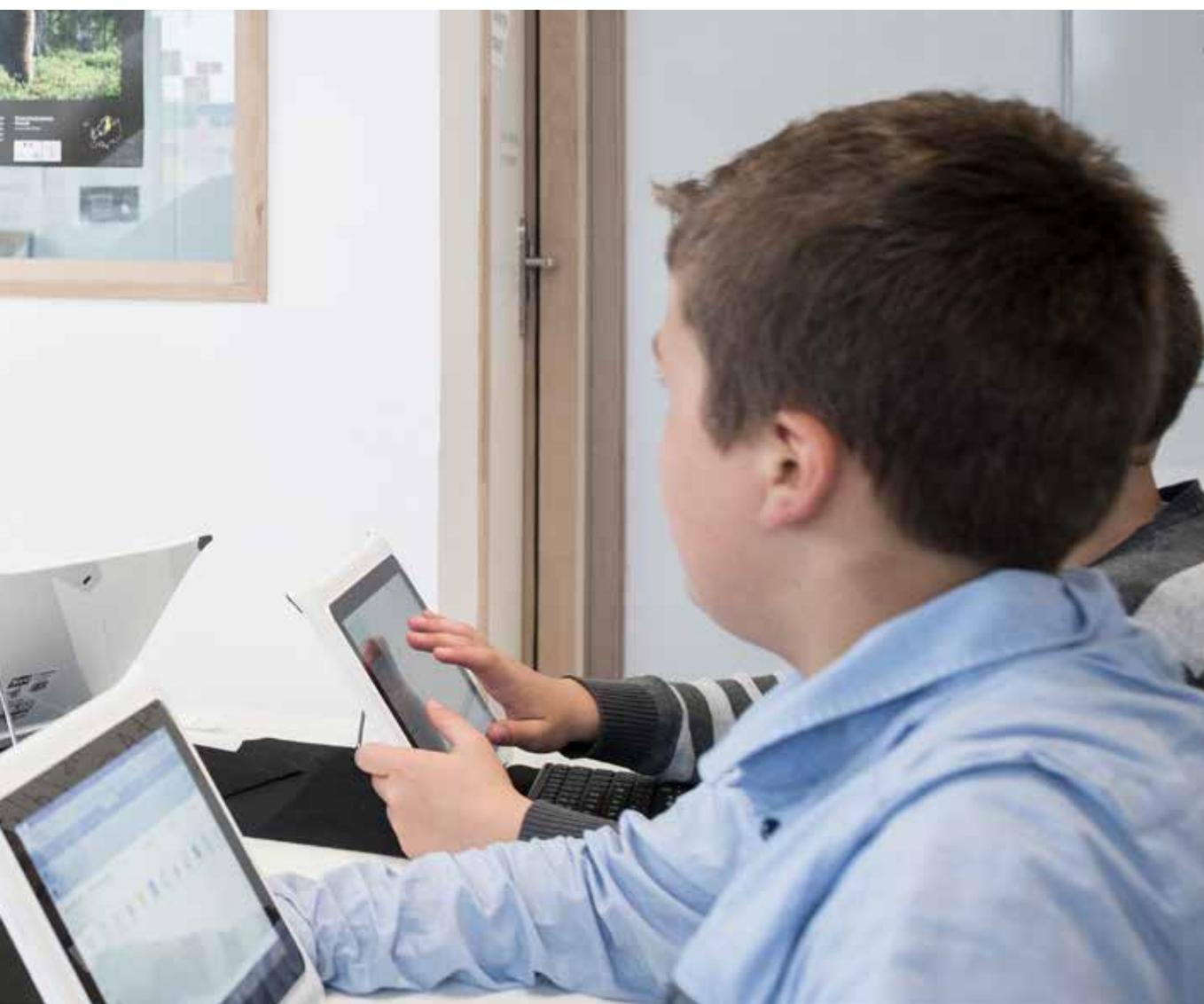
Établissements labellisés générations 2024 dans l'académie de Strasbourg



Réussir _____ dans le _____



monde de demain



08 Une voie professionnelle renforcée

⇒ La rentrée 2019 signe la première rentrée du nouveau lycée professionnel. Ce dernier vise à répondre aux nouveaux besoins de compétences, en lien notamment avec les transitions écologiques et numériques, à renforcer l'attractivité de l'enseignement professionnel, en proposant une orientation plus progressive et des parcours personnalisés, et à mieux comprendre les élèves grâce à une nouvelle organisation des enseignements.

→ UNE NOUVELLE SECONDE ET UN NOUVEAU CAP

En entrant au lycée professionnel, les élèves n'ont pas toujours une idée claire du métier qu'ils souhaitent effectuer. C'est pourquoi il a été décidé d'organiser la classe de 2^{de} par familles de métiers afin de :

- faire découvrir tous les métiers d'un même champ professionnel ;
- leur donner du temps pour choisir le métier qui leur correspond le mieux.

Dès cette rentrée 2019, trois premières familles de métiers seront mises en place en 2^{de} professionnelle :

- construction durable, bâtiment et travaux publics ;
- métiers de la relation client et métiers de la gestion administrative ;
- métiers du transport et de la logistique.

Les élèves de 2^{de} suivront certains cours en co-intervention. Cette association entre un professeur de discipline générale et un spécialiste professionnel rendra ainsi plus concrets les enseignements généraux et plus lisible le sens des enseignements généraux comme professionnels.

Le nouveau CAP est mis en place dès cette année. Il offre des parcours plus souples puisqu'il peut être effectué en 1, 2 ou 3 ans.



EFFECTIF DES ÉLÈVES EN VOIE PROFESSIONNELLE ET EN APPRENTISSAGE

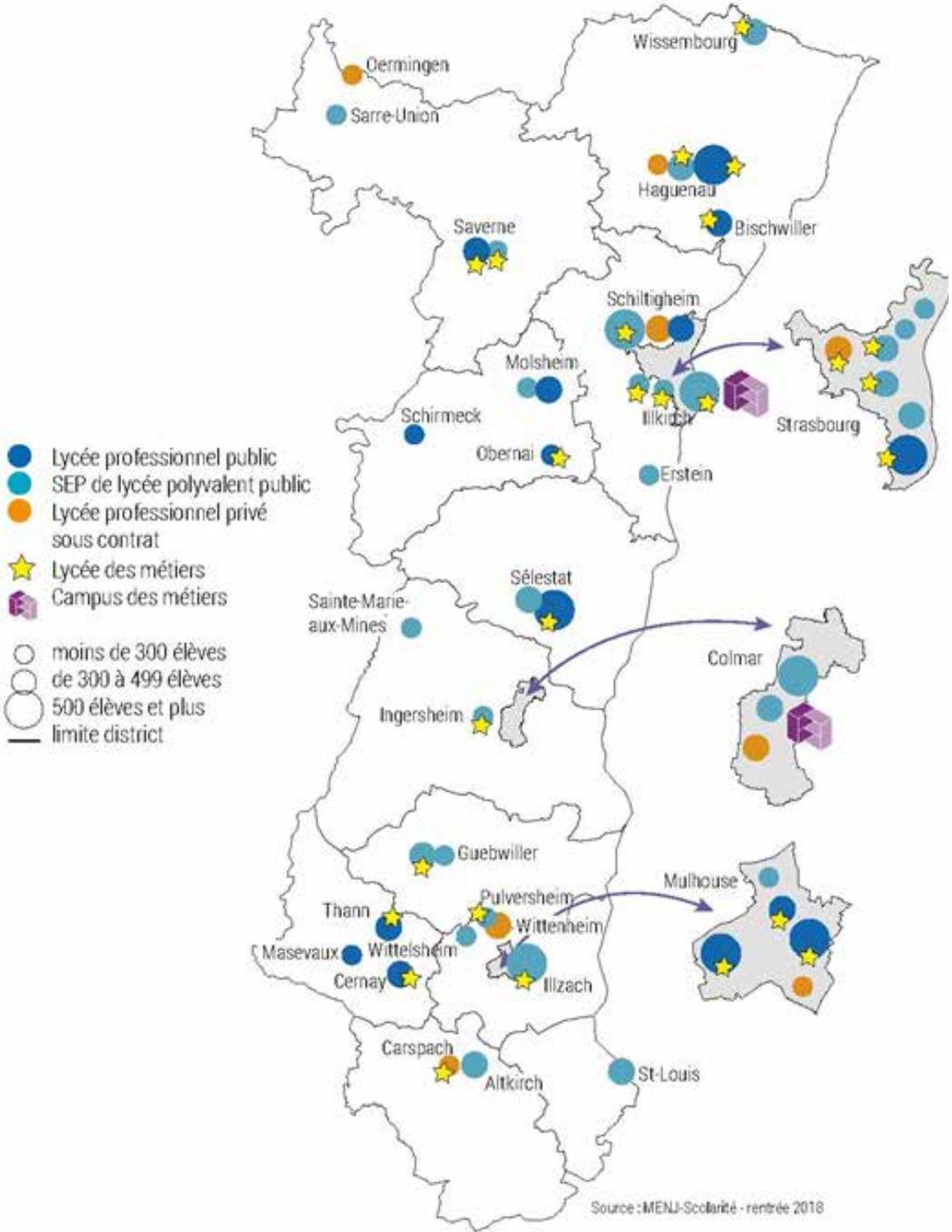
18 098 élèves en voie professionnelle

(prévision rentrée 2019) en hausse de 1,4%

15 378 élèves en apprentissage en 2018 en

hausse de 2,7% par rapport à 2017 (le chiffre 2019 ne sera disponible qu'en octobre 2019)

**L'IMPLANTATION DES ÉTABLISSEMENTS
OFFRANT UNE FORMATION
PROFESSIONNELLE EN 2018-2019**



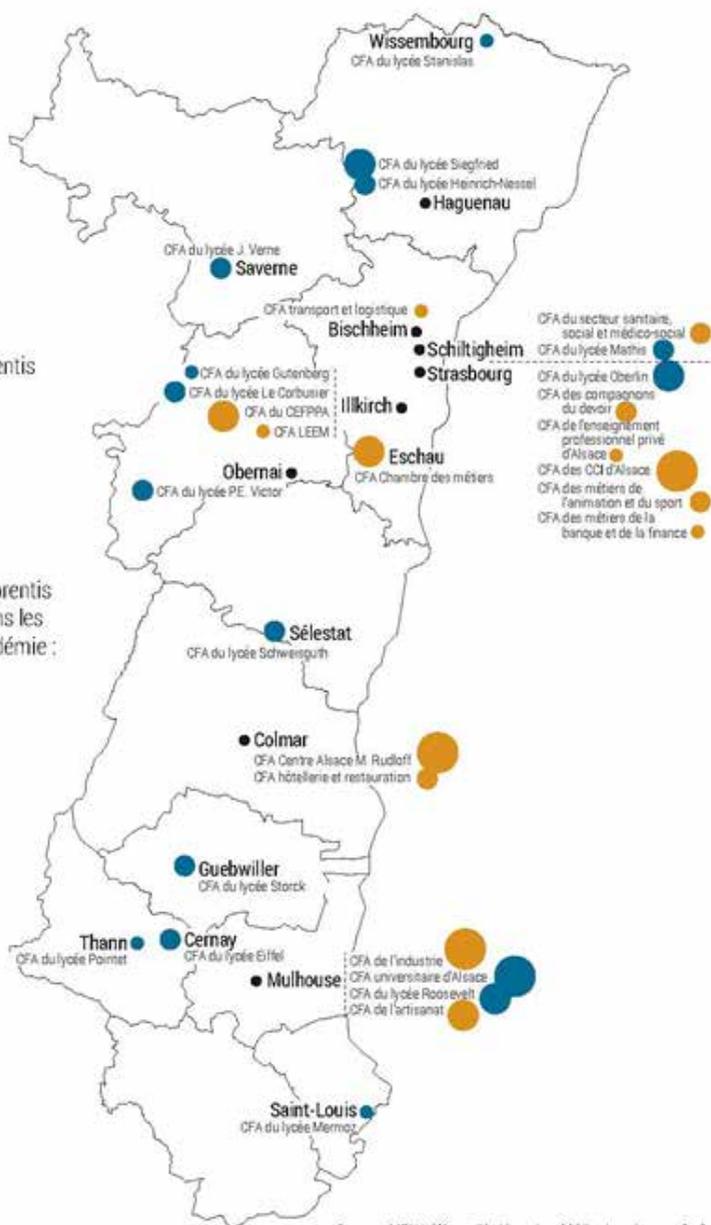
LES CENTRES DE FORMATIONS D'APPRENTIS EN 2018-2019

En 2018-2019, 15 378 apprentis
sont en formation dans
les 30 CFA d'Alsace :
7 718 apprentis dans
les 16 CFA publics
7 660 apprentis dans
les 14 CFA privés.

Plus de la moitié de ces apprentis
(9 569) sont concentrés dans les
trois grandes villes de l'académie :
5 002 à Mulhouse
3 162 à Strasbourg
1 405 à Colmar

● CFA public
● CFA privé

○ Nombre d'apprentis
moins de 200
○ de 200 à 499
○ de 500 à 999
○ plus de 1 000



Source : MENJ-Sifa au 31 décembre 2018 - données provisoires
Champ : effectifs des CFA (public et privé)
sous tutelle pédagogique du MENJ

09 Lycée général _____ _____ et technologique : une nouvelle classe _____ de seconde et de première

⇒ La rentrée 2019 marque une refonte complète du baccalauréat, pour mieux faire réussir les élèves dans leurs études supérieures alors que 60% d'entre eux n'arrivent pas à obtenir une licence en trois ans.

⇒ La rentrée 2019 est marquée par une nouvelle organisation des classes de 2^{de} et de 1^{re}, l'entrée en vigueur de nouveaux programmes et le début du contrôle continu pour les élèves de 1^{re}.

→ LES NOUVELLES CLASSES DE SECONDE ET DE PREMIÈRE

Avec le baccalauréat 2021, tous les élèves suivent un tronc commun d'enseignements généraux pour tous, 16h en Première et 15h30 en Terminale pour garantir l'acquisition des savoirs fondamentaux et d'une culture humaniste et scientifique ouverte aux enjeux d'avenir.

Tronc commun

- français/philosophie ;
- histoire-géographie ;
- enseignement moral et civique ;
- 2 langues vivantes A et B ;
- éducation physique et sportive (EPS) ;
- enseignement scientifique/mathématiques

Chaque élève choisit en complément une combinaison d'enseignements de spécialité : combinaison de 3 spécialités en Première (4h par spécialité) et combinaison de 2 spécialités en Terminale (6h chacune).

7 enseignements de spécialité de base :

- Humanités, littérature et philosophie ;
- Langues, littératures et cultures étrangères ;
- Histoire, géographie, géopolitique et sciences politiques ;
- Sciences économiques et sociales ;
- Mathématiques ;
- Physique-chimie ;
- Science de la Vie et de la Terre.

4 enseignements de spécialité spécifiques :

- arts ;
- littérature et langues et cultures de l'antiquité
- numérique et sciences informatiques ;
- sciences de l'ingénieur ;

La spécialité biologie-écologie est offerte uniquement dans les lycées agricoles de l'académie.

Il peut en outre choisir **des enseignements optionnels** :

- langue vivante C ;
- arts ;
- éducation physique et sportive (EPS) ;
- langue et culture de l'antiquité ;
- mathématiques expertes ;
- mathématiques complémentaires ;
- droits et grands enjeux du monde contemporain.

→ UN PARCOURS PERSONNALISÉ GUIDÉ PAR LES CHOIX ET LES GOÛTS DES ÉLÈVES

Avec le nouveau baccalauréat, les lycéens peuvent construire un parcours personnalisé avec des choix guidés par leurs goûts, passions et centres d'intérêt, et en cohérence avec leurs projets d'avenir et de poursuite d'études.

Dans l'académie de Strasbourg, 44,8% des élèves ont choisi la spécialité Science de la vie et de la Terre (en 2018, 43,9% des élèves s'inscrivaient en 1^{re} S-SVT), 38,5% la spécialité Sciences économiques et sociales (en 2018, 35,6% des élèves s'inscrivaient en 1^{re} ES) et 16,7% ont choisi « Humanités, littérature et philosophie » (en 2018, 12,5% des élèves s'inscrivaient en 1^{re} L).

→ UNE CARTE DES SPÉCIALITÉS QUI GARANTIT L'ÉQUITÉ SUR LE TERRITOIRE ET UNE DIVERSITÉ DE CHOIX À CHAQUE ÉLÈVE

95% des lycées proposent 7 spécialités (contre 75% des établissements qui proposaient les 3 séries).

93% des lycées à public défavorisés proposent 7 enseignements de spécialités (contre 80% des établissements qui proposaient les 3 séries).

100% des lycées de ville moyenne offrent 7 enseignements de spécialité.

Une offre de spécialités rares sur tout le territoire :

LLCA (littérature et langues et cultures de l'antiquité) :

- 18% des établissements proposent LLCA en spécialité
- 68% des établissements proposent LLCA en option

NSI (numérique et sciences informatiques) : 42% des établissements

SI (Sciences de l'ingénieur) : 42% des établissements

Arts

- 30% des établissements proposent une discipline artistique en enseignement de spécialité
- 72% des établissements proposent une discipline artistique en option

Allemand : 30 lycées proposent l'allemand en enseignement de spécialité ou Abibac.

→ UNE DIVERSITÉ DES COMBINAISONS DE SPÉCIALITÉS CHOISIES PAR LES ÉLÈVES DE 1^{RE} DE L'ACADÉMIE DE STRASBOURG

Les choix des enseignements de spécialité par les élèves se traduisent concrètement par une diversité des combinaisons de spécialités.

30,55% des élèves ont choisi : **Mathématiques / Physique-chimie/ Science de la Vie et de la Terre**

8,17% des élèves ont choisi : **Histoire, géographie, géopolitique et sciences politiques/ Mathématiques/ Sciences économiques et sociales**

5,94% des élèves ont choisi : **Anglais / Histoire, géographie, géopolitique et sciences politiques / Sciences économiques et sociales**

5,13% des élèves ont choisi : **Maths / Physique Chimie / Sciences de l'Ingénieur**

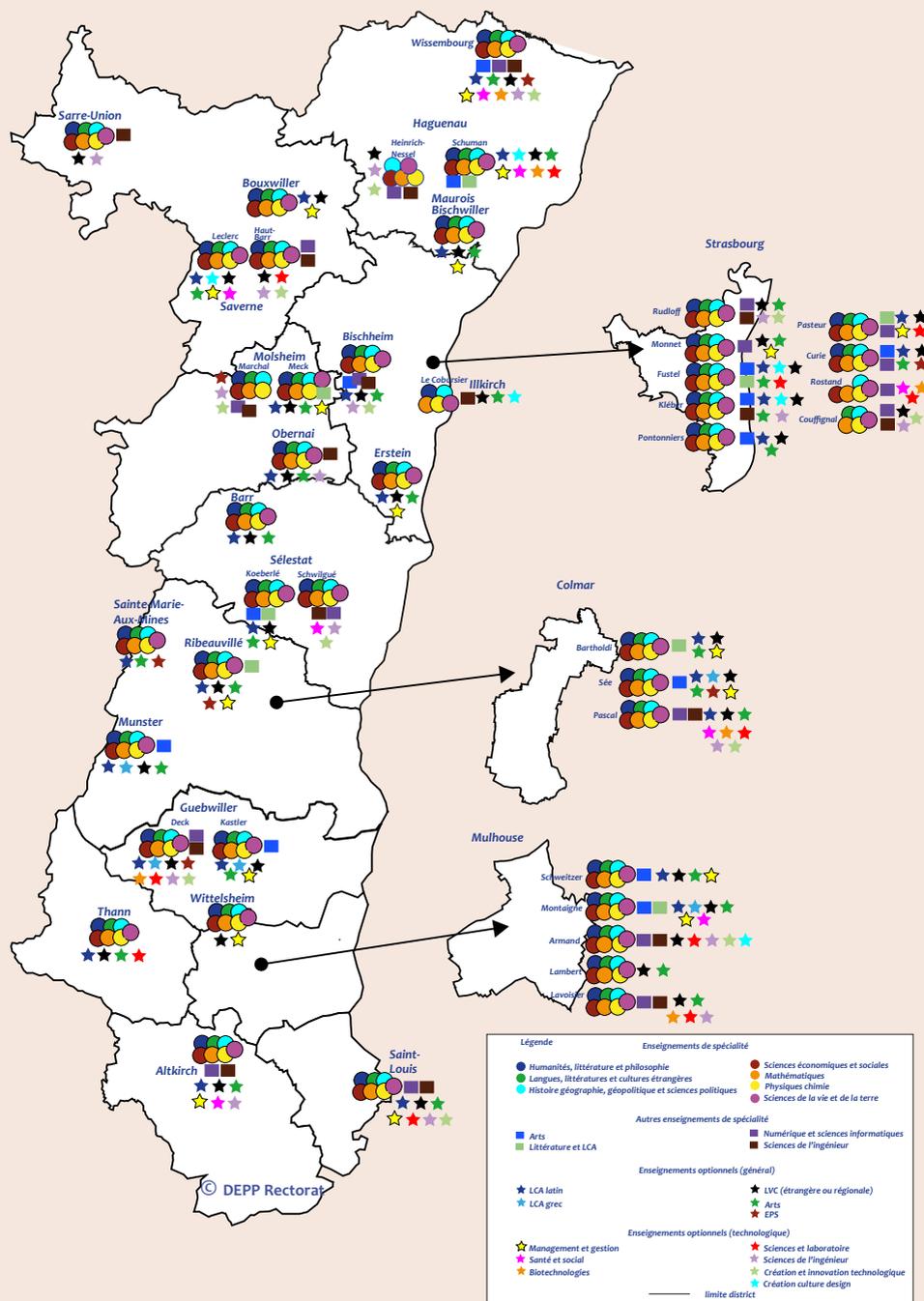
4,66% des élèves ont choisi : **Maths / Science de la Vie et de la Terre / Sciences économiques et sociales**

Les 4 premières combinaisons représentent près des 50% du choix des élèves. Néanmoins, au total, ce sont 203 combinaisons différentes choisies par les élèves.

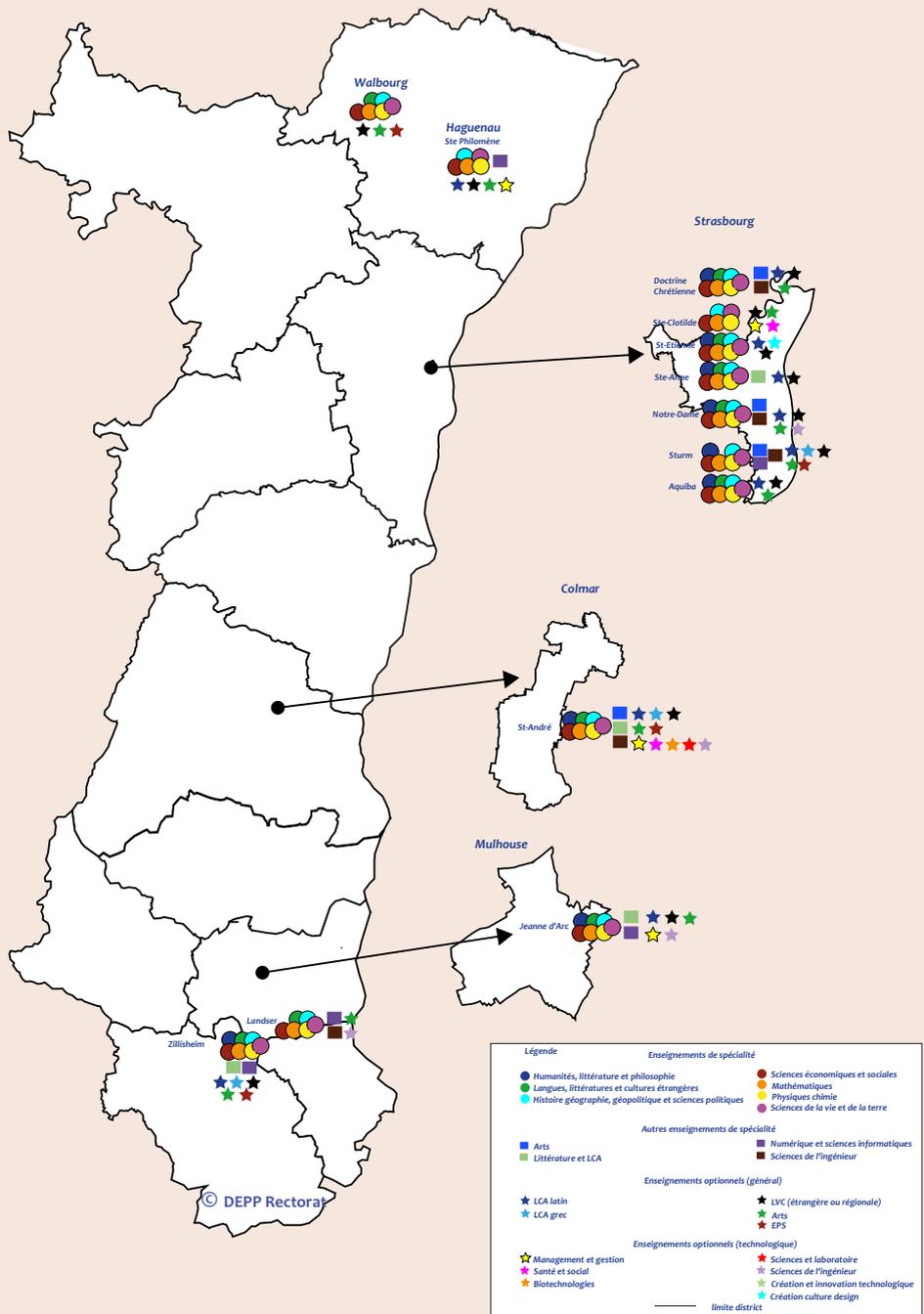
→ QUELQUES REPÈRES POUR L'ANNÉE 2018

- 12,5% des élèves en 1^{re} L
- 43,9% des élèves en 1^{re} S-SVT
- 35,3% des élèves en 1^{re} ES

Carte des enseignements de spécialité (public)



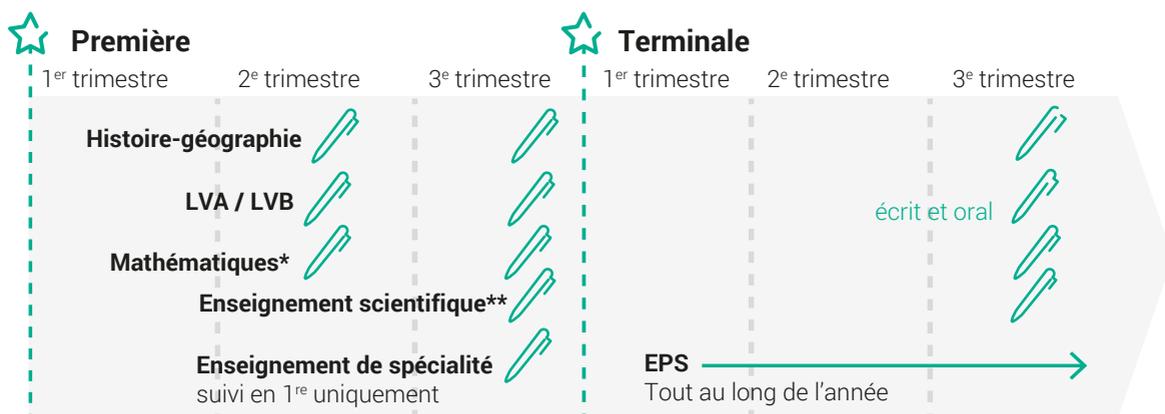
Carte des enseignements de spécialité (privé sous contrat)



Baccalauréat 2021 : calendrier et durée des épreuves

→ CALENDRIER DES ÉPREUVES DU CONTRÔLE CONTINU

Le contrôle continu comporte pour une part des résultats des bulletins (10 % de la note finale) et pour une autre les résultats à trois séries d'épreuves de contrôle continu (30 % de la note finale).



* Voie technologique - ** Voie générale -

→ CALENDRIER DES ÉPREUVES FINALES (60 % DE LA NOTE FINALE)



→ DURÉE DES ÉPREUVES FINALES DU BACCALAURÉAT GÉNÉRAL

Épreuves 	Nature	Durée 
Épreuves anticipées		
Français	Écrite	4 h
	Orale	20 min
Épreuves finales		
Philosophie	Écrite	4 h
Épreuve orale terminale	Orale	20 min
Épreuves de spécialité		
Arts	Écrite / Orale	3 h 30 / 30 min
Biologie et écologie *	Écrite / Pratique	3 h 30 / 1 h 30
Histoire-géographie, géopolitique et sciences politiques	Écrite	4 h
Humanités, littérature et philosophie	Écrite	4 h
Langues, littératures et cultures étrangères et régionales **	Écrite / Orale	4 h / 20 min

Épreuves



Nature

Durée



Épreuves de spécialité

Littératures, langues et cultures de l'Antiquité ***	Écrite	4 h
Mathématiques	Écrite	4 h
Numérique et sciences informatiques	Écrite / Pratique	3 h 30 / 1 h
Physique-chimie	Écrite / Pratique	3 h 30 / 1 h
Sciences de la vie et de la Terre	Écrite / Pratique	3 h 30 / 1 h
Sciences de l'ingénieur	Écrite	4 h
Sciences économiques et sociales	Écrite	4 h

* L'épreuve porte sur une spécialité offerte uniquement dans les lycées agricoles.

** L'épreuve porte au choix pour les langues étrangères sur les langues : anglaise, allemande, espagnole ou italienne, et pour les langues régionales sur les langues : basque, breton, catalan, corse, créole, occitan-langue d'Oc ou tahitien. L'épreuve peut également porter, à titre expérimental à compter de la rentrée 2019, sur la langue portugaise, dans les académies de Guyane, Créteil, Paris et Versailles.

*** L'épreuve porte au choix sur une des LCA : latin ou grec.

→ DURÉE DES ÉPREUVES DU BACCALAURÉAT TECHNOLOGIQUE

Série

Épreuves



Nature Durée

Épreuves anticipées

Toutes séries	Français	Écrite	4 h
		Orale	20 min

Épreuves finales

Toutes séries	Philosophie	Écrite	4 h
		Orale	20 min

Épreuves spécialité

Sciences et technologies de la santé et du social (ST2S)	Chimie, biologie et physiopathologie humaines	Écrite	4 h
		Sciences et techniques sanitaires et sociales	Écrite
Sciences et technologies de laboratoire (STL)	Biochimie-biologie-biotechnologie ou sciences physiques et chimiques en laboratoire	Écrite	3 h
		Physique-chimie et mathématiques	Écrite
Sciences et technologies du design et des arts appliqués (STD2A)	Analyse et méthodes en design	Écrite	4 h
		Conception et création en design et métiers d'art	Pratique
Sciences et technologies de l'industrie et du développement durable (STI2D)	Physique-chimie et mathématiques	Écrite	3 h
		Ingénierie, Innovation et développement durable	Écrite
Sciences et technologies du management et de la gestion (STMG)	Droit et économie	Écrite	4 h
		Management, sciences de gestion et numérique	Écrite
Sciences et technologies de l'hôtellerie et de la restauration (STHR)	Économie-gestion hôtelière	Écrite	4 h
		Sciences et technologies culinaires et des services - Enseignement scientifique alimentation-environnement	Écrite et pratique
Sciences et techniques du théâtre, de la musique et de la danse (S2TMD)	Culture et sciences chorégraphiques ou musicales ou théâtrales	Écrite	4 h
		Pratique chorégraphique ou musicale ou théâtrale	Écrite / pratique
Sciences et technologies de l'agronomie et du vivant (STAV)**	Gestion des ressources et de l'alimentation	Écrite	2 h 30
		Territoires et technologie	Écrite

* L'épreuve se décompose en 2 sous-épreuves écrites et pratiques de 3 h chacune.

** Uniquement en lycées agricoles.

DES SECTIONS INTERNATIONALES ET BINATIONALES RÉAFFIRMÉES

Les sections internationales, qui conduisent à l'option internationale du baccalauréat (OIB), sont réaffirmées par la réforme :

- elles s'inscrivent dans le cadre du tronc commun avec une adaptation aux horaires et spécificités de ces sections ;
- les enseignements spécifiques des sections internationales ne sont pas des enseignements de spécialité, ce qui laisse toute latitude aux élèves qui y sont inscrits de faire leurs trois choix de spécialités en classe de Première et leurs deux choix de spécialités en classe de Terminale ;
- les épreuves spécifiques des sections internationales entrent dans le cadre du contrôle continu. Elles bénéficient d'un coefficient important.

Les sections binationales (Abibac, Bachibac) s'inscrivent, à l'instar des sections internationales, dans le tronc commun avec les adaptations horaires induites par leur référentiel :

- les enseignements spécifiques des sections binationales ne sont pas des enseignements de spécialité, ce qui laisse toute latitude aux élèves qui y sont inscrits de faire leurs trois choix de spécialités en classe de Première et leurs deux choix de spécialités en classe de Terminale,
- leurs épreuves spécifiques des sections binationales relèvent du contrôle continu.

 **17 LYCÉES publics et privés de l'académie de Strasbourg proposent l'ABIBAC**



8 SECTIONS INTERNATIONALES DANS L'ACADÉMIE DE STRASBOURG

section allemande

section britannique

section coréenne

section espagnole

section italienne

section portugaise

section polonaise

section russe

10 Le numérique : _____ _____ le lycée 4.0 _____

⇒ Le numérique infuse et bouleverse de nombreux domaines de la vie quotidienne (travail, démarches administratives, loisirs). L'école n'y échappe pas.

⇒ Le projet lycée 4.0 a pour objectif de préparer les jeunes à cette réalité, en proposant à chaque lycéen du Grand Est des conditions de travail modernes, répondant aux enjeux pédagogiques d'aujourd'hui et contribuant à faciliter leur insertion professionnelle.

⇒ Initié par la Région Grand Est et mis en place avec un engagement fort des 3 académies du Grand Est (Nancy-Metz, Strasbourg, Reims) et la Direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt (Draaf), le projet « lycée 4.0 » concerne 288 des 353 lycées de la Région Grand Est dont 81 lycées dans l'académie de Strasbourg.

→ 81 LYCÉES DANS L'ACADÉMIE DE STRASBOURG

À la rentrée 2019, dans l'académie de Strasbourg, le lycée 4.0 c'est :

- 81 lycées (vagues 1, 2 et 3)
 - 13 lycées en vague 1 (2017)
 - 14 lycées en vague 2 (2018)
 - 54 lycées en vague 3 (rentrée 2019)
- 5 100 professeurs
- Plus de 35 000 élèves

→ DES RESSOURCES NUMÉRIQUES RICHES ET VARIÉES POUR DE NOUVEAUX USAGES

+ de 92 000 licences d'accès aux ressources numériques commandées (1 licence par manuel et par élève) soit en moyenne 7 ressources par élève

Ces ressources passent par le gestionnaire d'accès aux ressources (GAR) afin de garantir la protection des données de chacun dans le respect du règlement général sur la protection des données (RGPD).

Les élèves y ont accès via leur Espace numérique de travail (ENT), portail sécurisé d'accès à l'ensemble des services numériques de l'enseignant, de l'élève et des parents. Il comprend des outils de vie scolaire et des outils pédagogiques comme la plateforme Moodle. Cette



dernière permet à l'enseignant de réaliser des cours en ligne, interactifs et mutualisables, pour rendre son enseignement mieux adapté aux besoins de chaque élève qui apprend à développer ses capacités d'autonomie.

Les lycées 4.0 font preuve d'une forte augmentation des usages pédagogiques de l'ENT. Dans l'académie de Strasbourg, ils utilisent par ailleurs 5 fois plus la plateforme Moodle que les autres établissements (+400% en moyenne).

→ **DES ENSEIGNANTS FORMÉS DANS LE RESPECT DE LEUR AUTONOMIE PÉDAGOGIQUE**

En 2018/2019, l'académie a déployé des moyens importants pour accompagner le développement de ce dispositif et former les professeurs :

- 6 professeurs dans la brigade 4.0 déchargés à mi-temps pour accompagner au plus près et assurer des formations
- 11 ETP au service de l'accompagnement des lycées
- 206 formations pour les enseignants
- 1740 professeurs formés
- 2 journées académiques sur la question de l'utilisation des ressources numériques et du lycée 4.0 (27 et 28 mai 2019) avec les éditeurs de ressources. 300 enseignants, référents numériques, professeurs documentalistes et personnels d'encadrement y ont participé.

Le lycée 4.0 est avant tout un lycée dans lequel l'écosystème de l'enseignant et de l'élève

évolue et s'enrichit de nouvelles possibilités (accès en tout point du lycée aux ressources numériques dont essentiellement celles de l'ENT, nouveaux outils, personnalisation des parcours et adaptation aux publics à besoins particuliers, travail collaboratif...) sans faire disparaître pour autant toutes les autres pratiques que l'enseignant met en œuvre dans la classe. Le papier, l'écriture manuscrite, l'expérimentation, la lecture d'œuvres complètes... sont toujours présents et sont augmentés par la présence du numérique dont l'usage reste de la décision de l'enseignant.

→ **RENTREE 2019 : 54 NOUVEAUX LYCÉES ENTRENT DANS LE DISPOSITIF**

À la rentrée 2019, le dispositif lycée 4.0 accueille 54 nouveaux lycées (soit au total 82% des lycées de l'académie de Strasbourg). 12 lycées ont choisi d'intégrer le dispositif à la rentrée 2020.

Pour cette 3e vague généralisant le dispositif lycée 4.0, les lycées volontaires ont eu le choix de leur scénario d'entrée :

- Rentrée des 2des en 2019, des 1res en 2020 et des Terminales en 2021
- Rentrée des 2des et 1res en 2019 et des terminales en 2020
- Rentrée de tous les niveaux en 2019
- Rentrée de tous les niveaux en 2020

Le scénario d'entrée dans le dispositif a été validé par le conseil d'administration du lycée. Lors de l'année scolaire 2019/2020, ce sont 5100 professeurs qui seront formés. La brigade 4.0 sera complétée par 2 professeurs supplémentaires. Chacun des 81 établissements disposera d'un ou plusieurs référents numériques pour accompagner l'équipe pédagogique.

Nouveauté de la rentrée, des ordinateurs seront remis gratuitement aux élèves par la Région Grand Est pour plus d'équité. Par ailleurs, les équipements wifi des lycées seront renforcés pour une utilisation optimale des équipements numériques.

11 Une École _____ _____ à l'avant-poste de la transition écologique _____

⇒ La lutte contre le changement climatique et en faveur de la biodiversité sont deux sujets majeurs pour l'avenir. Elles impliquent une mobilisation de l'ensemble de notre société et des évolutions profondes des comportements individuels et collectifs.

⇒ Le 4 juin 2019, 8 mesures concrètes ont été formulées par les élèves élus du Conseil national de la vie lycéenne (CNVL). Elles sont mises en application dès cette rentrée 2019 pour que les écoles et les établissements deviennent un terrain d'engagement pour le développement durable et la lutte contre le changement climatique.

→ L'ACADÉMIE DE STRASBOURG : PLUS DE 20 ANS D'ENGAGEMENT DANS LE DÉVELOPPEMENT DURABLE

Depuis plus de 20 ans, l'académie de Strasbourg mène, dans le champ du développement durable, un travail partenarial de confiance avec :

- des partenaires institutionnels (Région Grand Est, conseils départementaux du Bas-Rhin et du Haut-Rhin, l'Eurométropole, la Direction régionale de l'Environnement, de l'aménagement et du logement (Dreal), la Direction régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt (Draaf), l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (Adème)
- des associations (Ariena) et
- des entreprises (EDF, Société générale, ...).

Parmi ces partenariats, certains sont

conventionnés et pérennisés par le renouvellement des conventions telles que :

- la convention de partenariat avec le Parc régional des ballons des Vosges (renouvelée en janvier 2019) ;
- la convention de partenariat avec le Parc régional des Vosges du Nord (renouvelée en mars 2019) ;
- la convention de partenariat avec l'Association régionale d'initiation à l'environnement et à la nature en Alsace (Si la convention a été renouvelée pour la 7^e fois en mai 2019, le partenariat a commencé en 1977).



Collège Jean-de-La-Fontaine - Geispolsheim

→ 89 ÉCOLES / ÉTABLISSEMENTS LABELLISÉS ÉCOLE/ÉTABLISSEMENT EN DÉMARCHE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE (E3D)

Initiée en 2016, la labellisation académique École/Établissement en démarche de développement durable (E3D) valorise les démarches globales des écoles et des établissements scolaires en faveur du développement durable. Le label est décerné par l'académie de Strasbourg en partenariat avec la Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL), la Région Grand Est, les Conseils départementaux du Bas-Rhin et du Haut-Rhin, l'Eurométropole de Strasbourg, l'Association régionale pour l'initiation à l'environnement et à la nature en Alsace (Ariena), EDF et la Société générale.

↗ LE LABEL E3D DANS L'ACADÉMIE DE STRASBOURG

89 ÉCOLES/ÉTABLISSEMENTS SCOLAIRES

23 écoles

42 collèges

16 lycées

8 cités scolaires

34 000 ÉLÈVES (10,4% de la population scolaire académique) impliqués



Projet «mobilités» Ecole primaire Graffenwald à Wittelsheim

→ 26 ÉCOLES ET ÉTABLISSEMENTS LABELLISÉS ECO-ÉCOLE

Le label international Eco-École est un programme d'éducation au développement durable de la maternelle au lycée. Il propose un mode d'emploi aux équipes pédagogiques pour déployer efficacement le développement durable de la maternelle au lycée.

Ce label développé par Teragir complète le label académique E3D.

↗ LE LABEL ECO-ÉCOLE DANS L'ACADÉMIE DE STRASBOURG

26 ÉCOLES/ÉTABLISSEMENTS labellisés en 2017

51 ÉCOLES/ÉTABLISSEMENTS engagés dans la démarche

→ 20 LYCÉES ENGAGÉS DANS LA DÉMARCHE «LYCÉE EN TRANSITION»

La démarche « Lycées en transition » initiée en 2017 par la Région Grand Est vise à accompagner les lycées dans une trajectoire de transition écologique : alimentation durable, gestion écologique des bâtiments et des espaces extérieurs, réduction et valorisation des déchets, gestion rigoureuse de la consommation d'eau et d'énergie, mobilité douce.

→ DES ENSEIGNANTS FORMÉS AU DÉVELOPPEMENT DURABLE

Afin de promouvoir plus encore le développement durable dans les écoles et établissements, l'académie de Strasbourg forme les équipes pédagogiques.

Depuis 3 ans, **un effort de formation** est réalisé pour les établissements souhaitant candidater à la labellisation E3D. Des formations sont également dispensées aux établissements déjà labellisés.

ETABLISSEMENTS FORMÉS AU DÉVELOPPEMENT DURABLE 20018-2019

28 ÉTABLISSEMENTS candidats à la labellisation E3D (février 2019)

69 ÉTABLISSEMENTS labellisés E3D (mars 2019)

Par ailleurs, des enseignants-relais aident les enseignants qui souhaitent développer des projets développement durable. Ils sont mis à disposition par la Délégation académique à l'action culturelle de l'académie de Strasbourg dans les structures culturelles du champ de l'école du développement durable (Parc naturel régional des ballons des Vosges, Parc naturel régional des Vosges du nord, musée d'histoire et d'ethnographie de Colmar, Parc zoologique et botanique de Mulhouse).

→ DE NOMBREUSES INITIATIVES DES ÉCOLES ET ÉTABLISSEMENTS

Tout au long de l'année scolaire, les écoles et établissements de l'académie de Strasbourg élaborent de nombreux projets. Au cours de l'année 2018/2019, ce sont 139 projets et dispositifs développement durable qui ont été menés à bien parmi lesquels :

À l'école du développement durable - édition 2018-2019 (13^e édition) : 11 projets soutenus (20 déposés).

Protéger l'environnement, j'adhère ! - édition 2018-2019 (22^e édition), 49 projets soutenus (60 déposés).

Des dispositifs soutenus par la Délégation académique à l'action culturelle de l'académie de Strasbourg en lien avec l'École du développement durable :

- Lire la ville : 6 projets soutenus (20 déposés) ;
- Actions innovantes à caractère scientifique et technique : 7 projets soutenus (15 déposés) ;
- Ateliers scientifiques : 4 projets soutenus (19 déposés).

Des dispositifs soutenus par les partenaires de l'académie de Strasbourg :

- Océan et climat : graines de reporters scientifiques coordonnée par Tara Océan. 3 projets soutenus
- Dispositif scolaire Classes d'eau coordonné par l'Agence de l'eau Rhin-Meuse : 40 projets soutenus ;
- Opération Un carré pour la biodiversité : 16 collèges du Haut-Rhin ;
- Parlement des sciences coordonné par le Jardin des sciences de l'Université de Strasbourg : 5 établissements (2 collèges et 3 lycées).

→ **LE DÉVELOPPEMENT DURABLE : UN ENGAGEMENT DE L'ACADÉMIE DE STRASBOURG QUI SE POURSUIT EN 2019-2020**

L'engagement de l'académie de Strasbourg dans l'éducation des élèves au développement durable se poursuit et s'intensifie en cette rentrée. Parmi les nombreux projets qui seront mis en œuvre :

Dispositif national « Océan et climat » : 5 établissements retenus en 2019-2020. L'opération offre aux collégiens et lycéens l'opportunité d'être des médiateurs scientifiques pour les autres jeunes sur un sujet majeur Science-Société : les interactions Océans et Climat, qui jouent un rôle central dans la machine climatique et constituent un enjeu environnemental crucial.

Poursuite de la labellisation académique E3D, avec la mise en place d'une labellisation E3D Réseau.

Des Forums EDD organisés en lien avec les partenaires éducatifs :

→ **Mercredi 2 octobre 2019**, école maternelle Parc du Château – Schiltigheim : 2e forum professionnel de l'éducation à l'environnement pour les enseignants du 1er degré et de collège (cycle 3) du territoire de l'Eurométropole. Le thème portera sur « Alimentation durable et responsable »

→ **15 octobre 2019**, Hôtel du département, Strasbourg : 1er forum des éco-délégués des collèges du Bas-Rhin

→ **Février 2020**, Parlement européen : Parlement de sciences transfrontalier Air-climat-énergie coordonné par Atmo Grand Est et le Jardin des Sciences de l'Université de Strasbourg. Durant 2 jours, les élèves de section Abibac ou de section européenne de 7 lycées alsaciens débattront avec des lycéens allemands.

→ **Du 13 janvier au 14 février 2020** : Défi «Débranche ton lycée». L'académie de Strasbourg, la Région Grand Est, Engie Cofely et Alter Alsace Energie proposeront pour la 3e année aux 15 lycées inscrits dans le Contrat de

performance énergétique (CPE) de relever un défi : « Débranche ton lycée ». Objectif : contribuer à une prise de conscience des enjeux majeurs de notre capacité d'adaptation au changement climatique et des économies d'énergie à réaliser au sein d'un lycée et au quotidien.



8 mesures pour l'éducation au développement durable

La compréhension des relations entre les questions environnementales, économiques, sociales et culturelles doit aider les élèves à mieux percevoir :

- l'interdépendance des sociétés humaines et du système Terre
- la nécessité de faire des choix informés et responsables et d'adopter des comportements qui tiennent compte de ces équilibres
- l'importance d'une solidarité à l'échelle mondiale



Objectif : agir en citoyens responsables

Mesure



Faire de chaque école et établissement un lieu ouvert à des activités liées à la biodiversité (potagers, plantation d'arbres, nichoirs, compost, etc)

Mesure



Élire un éco-délégué par classe de collège et de lycée



Mesure



Consacrer une séance annuelle complète des instances lycéennes aux thématiques liées au développement durable



Mesure



Intégrer les élus lycéens aux comités de pilotage académiques de l'éducation au développement durable

Mesure



Engager les écoles et les établissements dans une démarche globale de développement durable



Mesure



Étudier le changement climatique et la biodiversité dans les nouveaux programmes du lycée et enrichir ceux de l'école et du collège



Mesure



Intégrer les enjeux du développement durable dans tous les diplômes des voies technologique et professionnelle

Mesure



Créer un prix EDD 2030* pour soutenir les meilleurs projets menés dans les écoles, collèges et lycées dès l'année scolaire 2019-2020

* 17 objectifs de développement durable sont inscrits à l'agenda 2030 adopté en 2015 par les 193 États membres de l'Onu

12 Plurilinguisme et transfrontalier pour une académie européenne

⇒ L'académie de Strasbourg mène une politique ambitieuse en faveur de l'apprentissage de l'allemand sous toutes ses formes : LV1, LV2, cursus bilingue, section européenne, section internationale, Abibac, Azubi-Bacpro et enseignement de spécialité « Langue, Littérature et Culture européennes » en allemand.

⇒ Cette politique s'est accompagnée d'un soutien affirmé au plurilinguisme en offrant un enseignement de l'anglais dès la classe de sixième et des enseignements de LV3 diversifiés, des sections européennes, une section binationale Bachibac et des sections internationales qui répondent aux enjeux d'un territoire ouvert sur le monde.

→ LE BILINGUISME DANS LE 1^{ER} DEGRÉ

Le cursus dans le 1^{er} degré

1 233 classes bilingues

Une augmentation de +62 classes à la rentrée 2019

30 388 élèves, soit 18% des élèves

Une augmentation de +1903 élèves à la rentrée 2019

370 écoles

Une augmentation de 10 écoles à la rentrée 2019

Dans l'académie de Strasbourg, 100% des établissements scolaires publics et privés sous contrat du 1^{er} degré proposent l'enseignement de l'allemand soit 1423 écoles primaires.

98% des élèves de l'école primaire bénéficient d'un enseignement d'allemand. Cet enseignement prend la forme :

- d'un enseignement d'allemand renforcé à raison de 3 heures hebdomadaires (81% des élèves),
- d'un enseignement bilingue à parité horaire à raison de 12h en allemand et 12h en français par semaine (18% des élèves à la rentrée 2019).



CHIFFRES CLÉS DE L'ENSEIGNEMENT BILINGUE ALLEMAND 1ER DEGRÉ

1 233 CLASSES BILINGUES

370 ÉCOLES, 1 ÉCOLE SUR 3

DOUBLEMENT DES EFFECTIFS EN 10 ANS dans le 1er et le 2^d degré

7 NOUVEAUX PÔLES BILINGUES dans le 1er degré à la rentrée 2019

- École maternelle St Laurent à Bischheim
- École maternelle des Cigognes à Brumath
- École maternelle Bellevue à Haguenau
- École maternelle Froebel à Sélestat (2 classes)
- École maternelle Sturm à Strasbourg
- École maternelle Vauban à Strasbourg
- École maternelle Les Muguets à Colmar

616 POSTES DE PROFESSEURS BILINGUES DANS LE 1ER DEGRÉ (EN ETP)

une augmentation de 31 postes (en ETP) à la rentrée 2019



UNE DIVERSIFICATION DES PARCOURS DANS LE 2^D DEGRÉ – CLASSES BILINGUES, CLASSES BILANGUES, SECTIONS EUROPÉENNES

Cursus bilingues français – langue régionale

Dans le second degré, l'offre bilingue est composée de 4h d'enseignement d'allemand spécifique et d'une moyenne de 2 disciplines enseignées en allemand (mathématiques, histoire-géographie, éducation musicale, arts plastiques, sciences de la vie et de la Terre, physique-chimie, technologie, éducation physique et sportive).

Dans l'académie de Strasbourg (2018/19), le bilinguisme dans le 2^d degré représente :



CHIFFRES CLÉS DU BILINGUISME DANS LE 2^D DEGRÉ

1 COLLÈGE SUR 2 propose des cursus bilingues dans la continuité des pôles bilingues de l'école primaire (52,7% des collèges publics à la rentrée 2018)

6 389 COLLÉGIENS suivent un cursus bilingue soit 7,3% des collégiens de l'Académie de Strasbourg

DOUBLEMENT DES EFFECTIFS EN 10 ANS dans le 2^d degré

100% DES COLLÈGES PUBLICS de l'académie proposent un enseignement bilangue de sixième

En 10 ans, les effectifs des cursus bilingues ont été multipliés par 2 dans le 1^{er} degré, au collège et au lycée.

Quatre nouveaux collèges ouvriront un cursus bilingue à la rentrée 2019 :

- Collège Benfeld
- Collège Dambach-la-Ville
- Collège Gerstheim
- Collège Hochfelden

Cursus Abibac

Ce cursus offre la possibilité de préparer dans le même temps le baccalauréat français et l'Abitur allemand (Allgemeine Hochschulreife).

- 18 lycées de l'académie de Strasbourg publics et privés sous contrat
- 1460 lycéens de la voie générale



UNE POLITIQUE SOUTENUE PAR LES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

Financements :

- Région Grand Est : 1 million d'euros
- Département du Bas-Rhin : 1 million d'euros
- Département du Haut-Rhin : 1 million d'euros
- Éducation nationale : 400 000 euros.

L'éducation nationale développe sa politique bilingue en formant, recrutant et affectant des professeurs des écoles pour enseigner dans la voie paritaire du 1^{er} degré et des professeurs de langues pour enseigner l'allemand ainsi que des professeurs de discipline non linguistique (DNL) pour enseigner ces disciplines en allemand dans le second degré.

La future Collectivité européenne d'Alsace permettra de renforcer la politique du bilinguisme et du plurilinguisme par le recrutement d'intervenants bilingues qui assureront des activités linguistiques en complément des personnels de l'Éducation nationale.

S'unir

pour



réussir



13 Renforcer

la formation initiale des professeurs

⇒ La formation initiale et continue est un facteur essentiel d'accomplissement professionnel pour les professeurs et de réussite pour les élèves.

→ **UNE FORMATION INITIALE PLUS HOMOGENE SUR TOUT LE TERRITOIRE GRACE AUX INSPÉ**

Il s'agit de renforcer les trois piliers de la formation initiale :

- le caractère universitaire de la formation ;
- le recrutement au niveau master ;
- l'alternance, durant l'année de stage, entre formation universitaire et mise en situation professionnelle.

Les écoles du professorat ne disposaient pas jusqu'à maintenant d'un référentiel commun. La loi pour une École de la confiance établit désormais une même exigence de formation et un cahier des charges communs sur tout le territoire.

Les Espé deviennent les Instituts nationaux supérieurs du professorat et de l'éducation (Inspé).

L'Inspé de l'académie de Strasbourg a accueilli 2245 stagiaires à la rentrée 2019 . Il est réparti sur 3 sites :

Strasbourg

Campus de la Meinau
Campus du Neuhof
Campus historique

Sélestat

Boulevard de Nancy

Colmar

Rue Messimy

Il propose :

- des formations de licences (licences sciences de l'éducation, licence professionnelle gestion des ressources humaines, licence professionnelle Métiers de l'informatique),
- des Masters Métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation (MEEF) qui se déclinent en 3 mentions (1^{er} degré, 2^d degré, Encadrement éducatif),
- Formations Adaptation scolaire et scolarisation des élèves handicapés (ASH)
- Cursus intégré pour la Formation Transfrontalière d'Enseignants

Et accueille des doctorants en Sciences de l'éducation et en Sciences de l'information et de la communication.

→ **PROFESSIONNALISATION : UNE DÉCOUVERTE DU MÉTIER CONCRÈTE ET RÉMUNÉRÉE**

La préprofessionnalisation est un nouveau dispositif créé par la loi pour une école de la confiance. Ce dispositif ambitieux poursuit plusieurs objectifs :

Permettre aux étudiants une entrée progressive dans la carrière de professeur avec un accompagnement et une prise de responsabilité adaptée :

- en première année du contrat : observation en classe et participation à des dispositifs tels que Devoirs faits

- en deuxième année : co-intervention avec le professeur-tuteur et dispositifs type Devoirs faits

- en troisième année (M1) : prise en charge d'une classe en responsabilité avec appui du professeur-tuteur).

Pendant toute la durée de son contrat, l'étudiant bénéficiera d'un tuteur en école ou dans le second degré. En parallèle, en université, il aura un référent qui l'accompagnera afin notamment d'aménager ses heures de cours et qu'elles soient ainsi compatibles avec son temps de travail en école ou en établissement.

Élargir le vivier en ouvrant plus tôt aux étudiants qui le souhaitent l'expérience de l'enseignement.

Attirer vers les métiers de l'enseignement les étudiants en situation financière moins favorisée, en leur offrant la possibilité d'un contrat spécifique d'assistant d'éducation de trois ans, afin de sécuriser leur parcours jusqu'au concours de recrutement.

Le temps de travail pendant ces 3 ans est de 8h par semaine en école, collège ou lycée publics.

La rémunération (L2 : 693€ nets mensuels, L3 : 963€ nets mensuels, M1 MEEF : 980€ nets mensuels) est cumulable avec une bourse de l'enseignement supérieur.



40 POSTES D'ASSISTANTS D'ÉDUCATION EN PRÉPROFESSIONNALISATION DANS L'ACADÉMIE DE STRASBOURG

40 postes d'assistants d'éducation en préprofessionnalisation sont proposés dans l'académie de Strasbourg aux étudiants ayant le projet professionnel de devenir enseignant en allemand (20 postes en écoles en classes bilingues français/allemand et 20 postes de professeurs d'allemand ou d'enseignement d'une discipline en allemand (DNL) dans le 2^d degré).

La prise de poste s'effectuera au 1^{er} octobre 2019.

Le recrutement est encore ouvert : retrait des dossiers d'inscription : <https://www.ac-strasbourg.fr/preprofessionnalisation/>

La procédure de candidature est ouverte jusqu'au mercredi 11 septembre 2019.

14 Accompagner les personnels tout au long de leur carrière

→ LA GESTION DES RESSOURCES HUMAINES DE PROXIMITÉ : UN ACCOMPAGNEMENT PERSONNALISÉ POUR TOUS LES PERSONNELS

Les ressources humaines de proximité ont pour objectif de faire évoluer la politique de gestion des ressources humaines de l'Éducation nationale, en privilégiant une approche au plus près du terrain. Elles concernent les personnels enseignants des écoles, collèges et lycées ainsi que les personnels d'encadrement, administratifs et pédagogiques. Elles poursuivent un double objectif :

- **Répondre aux attentes des personnels**, à la fois individuelles et collectives, en mettant en place un accompagnement personnalisé mobilisable à tout moment du parcours professionnel.

- **S'adapter aux réalités territoriales des personnels** exerçant dans les zones urbanisées de centre-ville, dans les quartiers défavorisés, ou dans les zones rurales.

→ DES CONSEILLERS RH DE PROXIMITÉ FORMÉS ET DÉPLOYÉS DANS LES ACADÉMIES

Cette nouvelle dimension de l'accompagnement personnalisé des agents est intégrée dans le cadre de la politique RH globale de chaque territoire académique.

Après une première année d'expérimentation qui a concerné la moitié des académies, le dispositif est généralisé à la totalité des académies à la rentrée 2019.

Dans l'académie de Strasbourg la RH de proximité est un dispositif nouveau pour lequel l'académie recrute deux conseillers RH (1 par département). Un recrutement a déjà été opéré pour le Bas-Rhin. Le recrutement du Haut-Rhin est en cours.

Ces conseillers sont placés sous l'autorité du directeur des ressources humaines des académies. Ils s'engagent à respecter la confidentialité des échanges avec les personnels.

15 Améliorer les conditions de travail des personnels

→ ÉGALITÉ FEMMES-HOMMES ET LUTTE CONTRE LES DISCRIMINATIONS

En 2017, le ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse et le ministère de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation ont conjointement initié un processus de double labellisation « Égalité professionnelle entre les femmes et les hommes » et « Diversité ».

Ces labels sont délivrés par l'Association française de normalisation (AFNOR).

Sous l'impulsion de la rectrice Sophie Béjean, l'académie de Strasbourg s'est engagée dans ce processus, aux côtés des académies de Rennes et Versailles. Dans ce cadre des actions sont menées et des outils sont mis en place parmi lesquels :

Un point d'accueil et d'écoute (PAE)

Il offre aux personnels de l'académie un espace d'écoute et d'accompagnement leur permettant d'évoquer tout problème ayant trait à l'exercice de leur activité professionnelle, dans le strict respect de la confidentialité et de la neutralité.

Il reçoit et traite tout signalement intervenant dans le cadre professionnel et relatif à une situation de discrimination ou de violence sexiste ou sexuelle.

Un guide du recrutement

Un guide pour « recruter sans discriminer » est en cours d'élaboration.

Il concerne tout type de recrutement des personnels contractuels et titulaires et a pour objectif d'apporter à chaque recruteur des réponses aux principales interrogations qu'il peut se poser : réglementation, bonnes pratiques et clés opérationnelles pour toutes les démarches de sélection des candidats, processus de recrutement et la procédure d'archivage obligatoire.

**Témoign ou victime de violences
sexistes ou sexuelles ?
Sentiment de discrimination ?**

**LE POINT
D'ACCUEIL
ET D'ÉCOUTE**

Confidentialité
Neutralité

**Un espace d'écoute et d'information
sur vos droits et démarches à effectuer**

06 83 99 18 83
lundi 11h-13h
06 83 99 17 41
mardi 16h-18h
03 88 23 36 99
06 83 99 17 44
me je ve 9h-13h et 14h-16h30
pae@ac-strasbourg.fr

**ÉGALITÉ
DIVERSITÉ**
ON EN FAIT
UNE RÉALITÉ

**POUR L'ÉCOLE
DE LA CONFIANCE**

Des brochures « Pour une communication sans stéréotype de sexe » et « Lutter contre les discriminations »

Ces deux brochures proposent un ensemble de bonnes pratiques à connaître et adopter au sein de la vie professionnelle et citoyenne, dans l'objectif d'une communication égalitaire et dépourvue de stéréotype sexiste ainsi que dans la lutte contre les discriminations.

[Pour une communication sans stéréotype de sexe](#)

[Lutter contre les discriminations](#)

Des formations

Des formations nationales et académiques portant sur l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes et sur les discriminations ont été lancées tout au long de l'année scolaire 2018-2019 auprès des personnels de l'académie de Strasbourg ; elles se poursuivront en 2019-2020 et au-delà.

ÉGALITÉ FEMMES-HOMMES DANS L'ACADÉMIE DE STRASBOURG

72% DU PERSONNEL DE L'ACADÉMIE DE STRASBOURG EST FÉMININ
soit 7 personnels sur 10

Part des femmes dans l'effectif des établissements publics

- 85,2% des enseignants du 1er degré
- 84,5% des personnels ingénieurs, administratifs, techniciens, santé et social (IATSS)
- 73,8% des personnels de vie scolaire (personnels d'éducation ; de surveillance et d'assistance éducative ; psychologues de l'Éducation nationale)
- 59,5% des enseignants du 2^d degré
- 50,8% des personnels de direction
- 47,8% des personnels d'inspection

16 L'École

du respect d'autrui : l'académie de Strasbourg pleinement mobilisée contre le harcèlement

⇒ Le respect d'autrui est une valeur fondamentale de notre République. À ce titre, l'École de la confiance transmet les règles de la vie commune et veille à leur respect.

⇒ La lutte contre toutes les formes de discrimination et contre le harcèlement sont des priorités. Le G7 Éducation, présidé par la France, qui s'est tenu le 4 juillet, a abouti à l'adoption d'un texte qui a placé la lutte contre le harcèlement comme enjeu international.

➔ PLUS DE 600 PERSONNELS FORMÉS

En 2018, dans l'académie de Strasbourg, près de 600 personnels (assistants sociaux, infirmiers, professeurs, CPE, personnels de direction) ont été formés à la détection et à la gestion des situations de harcèlement par les 2 référentes académiques et les 3 référentes départementales, ainsi que l'Équipe mobile de sécurité (EMS).

Parmi ces personnels formés :

- 70 enseignants se sont formés spécifiquement à l'accompagnement des situations de cyberharcèlement, et 45 cadres y ont été sensibilisés à l'occasion des formations académiques à la gestion des crises.
- une brigade d'une vingtaine de professeurs, conseillers principaux d'éducation (CPE) et assistantes sociales (AS) volontaires a reçu une formation « harcèlement et cyberharcèlement » pour aider les établissements au déploiement des groupes d'élèves « ambassadeurs contre le harcèlement » dans les collèges et les lycées.

➔ CRÉATION D'UN PROTOCOLE SPÉCIFIQUE D'ACCOMPAGNEMENT DES VICTIMES

Durant l'année scolaire 2017/2018, l'académie de Strasbourg a mis en place un protocole académique spécifique de lutte contre le harcèlement, d'accompagnement des victimes et de traitement disciplinaire et judiciaire des situations.

Un numéro national mis à disposition des familles ou des élèves eux-mêmes : le 3020.

→ 13 000 ÉLÈVES SENSIBILISÉS CHAQUE ANNÉE

Chaque année, les établissements scolaires de l'académie de Strasbourg élaborent et participent à de nombreux évènements de sensibilisation à la lutte contre le harcèlement. Parmi ces actions :

Un hackathon contre le cyberharcèlement

Le 8 novembre 2018, l'académie de Strasbourg a organisé, en parallèle des académies de Nancy-Metz et Reims, le premier hackathon sur le cyberharcèlement, en partenariat avec l'atelier Canopé de Strasbourg et le réseau Canopé Grand-Est.

À cette occasion, 35 élèves de 4 établissements (dont 3 en éducation prioritaire) ont planché une journée entière sur la meilleure façon de sensibiliser leurs camarades. De retour au collège, ils sont à leur tour devenus « ambassadeurs contre le harcèlement » et leurs travaux ont été mis à disposition des établissements.

Le concours « Non au harcèlement »

33 établissements ont proposé 68 affiches et vidéos pour le concours 2019 « Non Au Harcèlement ». Les 9 prix académiques seront remis le 16 septembre prochain. L'ensemble des productions lauréates seront mises à la disposition des établissements pour préparer la journée de mobilisation du 7 novembre 2019 et les actions de prévention tout au long de l'année.



17 La sécurité des élèves, des professeurs, des personnels et des établissements scolaires

➤ Depuis 2015, plusieurs directives visant à renforcer la sécurité des établissements scolaires ont été conjointement diffusées par le Ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse et le Ministère de l'Intérieur.

➤ L'instruction du 12 avril 2017 a permis de fixer les grands enjeux et les démarches qui incombent à chaque établissement scolaire. Depuis lors, chaque année, les référents sûreté académiques et départementaux éditent une circulaire de rentrée pour accompagner les établissements dans l'acclimatation progressive des élèves, des personnels et des familles aux principes de vigilance et de mise en sûreté en cas d'incident de haute intensité.

➔ DÉPLOIEMENT D'EXERCICES RISQUES MAJEURS ET ATTENTAT-INTRUSION

L'ensemble des établissements scolaires de l'académie de Strasbourg met en œuvre des exercices pour valider les Plans particuliers de mise en sûreté pour les risques majeurs et l'attentat-intrusion. Ils sont accompagnés à chaque étape par l'équipe mobile de sécurité (EMS), qui s'assure de la mise à jour des diagnostics de sécurité, en lien avec les référents police et gendarmerie, et par les coordonnateurs risques majeurs des départements.

➔ MISE EN PLACE D'UN SYSTÈME D'ALERTE PAR SMS DES ÉQUIPES DE DIRECTION

L'académie s'est dotée d'un système d'alerte par SMS des directeurs d'école et des équipes de direction des collèges et lycées publics et privés en cas d'incident grave. Il a notamment fait ses preuves l'an dernier au moment des événements de décembre 2018.

➔ FORMATION DES ENCADRANTS À LA GESTION DE CRISE

Les personnels encadrant sont formés à la gestion des crises. Cette formation se poursuit et s'amplifie :

– 42 personnels (de direction des collèges et lycées en majorité mais aussi des inspecteurs du 1^{er} degré) ont été formés depuis février 2017 à l'École des officiers de la Gendarmerie nationale de Melun.

– 3 sessions de formation académique ont été déployées depuis mai 2018 sur le même modèle pour porter à 100 le nombre de personnels formés.

– 3 sessions académiques auront lieu cette année avec l'objectif de former l'ensemble des personnels de direction d'ici 3 ans et de proposer une formation équivalente adaptée aux directeurs et directrices d'école.

Enfin, la posture Vigipirate renforcée est toujours active. Elle se traduit pour les établissements scolaires par une vigilance accrue en particulier des personnes extérieures, de

véhicules stationnés aux abords, de comportements suspects, le contrôle visuel aléatoire des sacs et l'affichage des mesures de prévention en cas d'incident grave.

Un plan national de lutte contre les violences scolaires a été annoncé à la rentrée par le ministre Jean-Michel Blanquer. Ce plan de lutte contre les violences fera l'objet d'une déclinaison académique.

18 Développer la culture de l'engagement: le SNU et le Service civique

⇒ La culture de l'engagement, la cohésion de la Nation, le brassage social et territorial de l'ensemble d'une classe d'âge sont autant d'éléments indispensables pour que notre pays puisse se projeter avec confiance vers son avenir.

⇒ C'est le sens du nouveau Service national universel (SNU) qui a vocation à prendre en charge pendant un mois l'ensemble des 800 000 jeunes âgés de 16 ans. 15 jours sont consacrés à une phase de cohésion et 15 autres jours à une mission d'intérêt général.

⇒ Le SNU sera progressivement généralisé à partir de 2020 à l'ensemble des départements.

→ LE SERVICE CIVIQUE POURSUIT SON DÉVELOPPEMENT, EN COHÉRENCE AVEC LE SNU

L'engagement en Service civique permet aux jeunes âgés de 16 à 25 ans (30 ans pour les jeunes en situation de handicap) de réaliser une mission d'intérêt général visant à renforcer la cohésion nationale et la mixité sociale.

Ces missions d'une durée de 56 mois à un an s'effectuent auprès d'organismes publics ou privés d'intérêt général et d'utilité sociale dans des domaines reconnus prioritaires pour la Nation : solidarité, santé, éducation, environnement, mémoire et citoyenneté, interventions d'urgence, international et action humanitaire,

culture et loisirs, sports.

À la rentrée 2019, l'académie de Strasbourg, a prioritairement orienté l'action des jeunes employés en service civique sur :

- l'action auprès des équipes pédagogiques ayant en charge des **élèves en situation de handicap** à l'école, au collège ou au lycée. Les volontaires pourront participer, en collège ou en lycée, à l'accompagnement de l'inclusion d'élèves en situation de handicap dans l'établissement et le cas échéant au cours des activités de l'Ulis. Les activités seront menées en binômes : un enseignant et un jeune en service civique.

- l'action relative aux **Devoirs faits**

Par ailleurs, dans le cadre du service civique, les volontaires pourront également aider :

- au développement des séquences d'observation pour les élèves de troisième.
- à l'accompagnement des élèves de 4^e et de 3^e de REP+ pour favoriser des séquences d'observation de qualité.

↑ LE SERVICE CIVIQUE DANS L'ACADÉMIE DE STRASBOURG

492 OFFRES DANS LE 1^{ER} DEGRÉ

263 offres dans le Bas-Rhin

229 offres dans le Haut-Rhin

64 OFFRES DANS LE 2^D DEGRÉ

42 offres dans le Bas-Rhin

22 offres dans le Haut-Rhin

Notes

**POUR L'ÉCOLE
DE LA CONFIANCE**

education.gouv.fr/rentree-2019
#rentrée2019



RÉGION ACADÉMIQUE
GRAND EST

MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE
ET DE LA JEUNESSE

MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,
DE LA RECHERCHE
ET DE L'INNOVATION



Contact presse

03 88 23 38 48

ce.communication@ac-strasbourg.fr

